

Dans le cadre de sa convention avec la Maison de la Justice et du Droit la ville a mis en place des Permanences en présence d'un conciliateur et avec des avocats et des notaires. La Maison de la Justice et du Droit a été créée pour rapprocher la justice au quotidien des citoyens.

Elle offre une réponse rapide et de qualité, grâce à des solutions à l'amiable, aux petits litiges civils (voisinage, logement...). Elle fournit également des informations juridiques dont vous pouvez avoir besoin, de dans tous les domaines de la société : droit des étrangers, de la famille, du travail... Ses services sont gratuits et confidentiels. Les permanences des avocats et des notaires, ainsi que du conciliateur se tiennent à Ollioules. C'est le service fiscalité qui prend les rendez vous : 04 94 30 41 33.

L'AAVIV, Association d'Aide aux Victimes d'infractions du Var accueille les victimes Ollioulaises sur la Seyne à :

Maison de la justice et du droit
le Germinal Bat A4 Berthe
Commissariat de police, avenue Maréchal Juin
83500 LA SEYNE.
04 98 00 46 80

L'AAVIV peut :

Aider les victimes d'Infractions pénales au plan moral, matériel, administratif et judiciaire dans le cadre prévu par la Loi.

Participer à l'accès au droit dans le cadre du CDAD dont elle est membre du Conseil d'Administration.

vous proposer un soutien psychologique assuré par une psychologue clinicienne formée à l'accueil des victimes,

vous expliquer les démarches et procédures,

vous aider à établir vos dossiers,

accompagner les victimes les plus démunies,

vous informer sur la Commission d'Indemnisation des Victimes.

Participer à la politique judiciaire mise en œuvre sur le département par les autorités des 2 Tribunaux de Grande Instance

Permanences assurées dans les Maisons de Justice et du Droit et les Antennes de Justice, à la demande et sous l'autorité du Parquet, elle intervient dans le cadre des médiations pénales et rappels à la Loi.

Pour plus de renseignements

<http://www.cdad-var.justice.fr/>

